

**Compte rendu de la rencontre avec Janos Pasztor,
Sous secrétaire général des Nations Unies en charge des changements climatiques
Jeudi 30 avril 2015 dans les locaux du Comité 21**

Le rôle de Janos Pasztor est d'assister le Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki Moon dans la mise en œuvre de sa stratégie pour parvenir à un accord à Paris lors de la COP21.

Pour autant, tout ne finit pas à Paris, et le travail de lutte et d'adaptation aux changements climatiques devra se poursuivre au delà de la COP21.

Aujourd'hui, près de 35 contributions nationales (INDC) ont été remises auprès de la CCNUCC et ces acquis ne suffisent pas encore pour contenir un réchauffement climatique à 2°C. C'est bien la preuve de la nécessité de continuer de travailler après Paris !

La stratégie du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki Moon repose sur 6 piliers :

- 1) **Le travail politique pour concilier les intérêts nationaux divergents** : traduire en actes ce que « *responsabilité commune mais différenciée* » veut dire, trouver un consensus sur la forme juridique que devra prendre le texte de Paris (protocole, accord, traité, ... ?), régler la question du financement, ... A priori, nous aurons une vision plus précise des principaux blocages entre Etats dès juin/juillet. Pour l'heure, M. Pasztor assure que Ban Ki Moon et François Hollande sont en contacts réguliers, que leurs visions convergent et que le lien est de qualité.
- 2) « **Action Agenda** » en anglais, « **Agenda des solutions** » ou « **Agenda positif** » en français : mis en place par la stratégie *Lima-Paris Action Agenda*, portée par la France, le Pérou, le secrétariat général des Nations Unies et la CCNUCC. Il s'agit d'encourager les activités de baisse des émissions des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique des acteurs non étatiques (principalement collectivités territoriales et entreprises) pour montrer l'exemple, pour démontrer la faisabilité et porter des messages positifs, notamment aux négociateurs souvent isolés. Il devrait y avoir un jour dédié à la présentation de cet agenda positif et à ces actions pendant la COP21, mais aujourd'hui on ne sait pas encore quand exactement.
- 3) **La question des finances** : il n'y aura pas d'accord à Paris en décembre prochain s'il n'y a pas d'accord sur les finances liées au climat.

Cinq éléments constituent ce que l'on pourrait appeler « le paquet finances » :

- a. **Le Fonds Vert pour le Climat** : il faut nécessairement qu'il soit opérationnel avant la COP21 afin de garantir une ambiance de confiance entre pays développés et pays en voie de développement. Pour qu'il soit opérationnel avant décembre, il faut que 3 conditions soient réunies :
 - i. Que la moitié des 10 milliards promis soient convertis en accord de contributions garanties (la Banque mondiale fait cela). Date limite pour cette conversion, aujourd'hui, 30 avril 2015. La France a signé l'accord de contribution le 28 avril.
 - ii. Qu'au moins 7 institutions soient approuvées et mandatées pour utiliser ce Fonds, c'est-à-dire trouver au moins 7 opérateurs : aujourd'hui quelque uns sont déjà approuvés comme le PNUD, la KfW, la Banque Asiatique de Développement. L'AFD pas encore.
 - iii. Recevoir des projets pertinents à financer pour la croissance verte et le développement des zones les plus vulnérables.
- b. **Les 100 milliards** de financement annuel pour le développement et la transition des économies des pays en voie de développement (promesse de Copenhague des pays les plus riches vers les pays les plus pauvres) ne doivent pas nécessairement être collectés avant la COP21. Pour Paris, il suffirait de pouvoir démontrer une trajectoire de mobilisation financière crédible politiquement. Et de montrer comment ce transfert d'argent sera opérationnel chaque année à partir de 2020.
- c. Faire s'engager le secteur privé pour **convertir l'ensemble des investissements mondiaux (1000 milliards) en investissements bas carbone**. Si les 10 milliards promis du Fonds Vert et les 100 milliards promis à Copenhague sont des engagements très importants à respecter politiquement pour rétablir un climat de confiance dans les négociations internationales, ils restent symboliques. C'est la conversion de l'ensemble des 1000 milliards d'investissements mondiaux en investissements bas carbone qui changera véritablement la donne.
- d. Avoir une action sur **les politiques publiques** : inciter le secteur public pour qu'il aille également en direction des finances et des investissements bas carbone.

- e. Avoir **des financements spécifiques pour les PMA (pays les moins avancés) et les AOSIS** car ce sont ces pays qui ont les besoins les plus grands et les plus urgents.
- 4) **Coopération Sud-Sud** : Ban Ki Moon est personnellement très engagé sur ce nouveau pilier. Il s'agit là d'encourager l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et le transfert de compétences entre les pays émergents et les pays en voie de développement. La Chine ou l'Afrique du Sud sont des pays qui œuvrent par exemple beaucoup dans les pays les moins avancés.
- 5) **La mobilisation de tous, dans chaque pays à chaque instant**: Ban Ki Moon parle toujours de changement climatique, partout, dans toutes les réunions qu'il mène. Chaque rencontre politique est l'occasion pour lui de mettre le sujet du changement climatique et de la COP21 sur le tapis (par exemple, encore lors de la récente rencontre avec le Pape). Sans mobilisation de tous, personnes morales, personnes physiques, il n'y aura pas d'accord à Paris. Il faut maintenir la mobilisation pour maintenir la pression sur les Etats négociateurs, car désormais tout le monde souhaite un accord, même le secteur privé.
- 6) **La mise en cohérence du système des Nations Unies avec les objectifs de la lutte contre le changement climatique** : non seulement le système des Nations Unies doit être en cohérence mais également ses programmes et projets qu'il soutient à travers le monde. En septembre prochain, à quelques semaines de la COP21 sera très certainement adopté un nouveau cadre mondial pour le développement : les nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) universels (applicables à tous les pays) viendront remplacer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définis pour la période 2000-2015 pour accompagner les pays pauvres à combler leur retard en développement. Parmi les 17 ODD, 12 ont des cibles clairement définies sur la lutte contre le changement climatique. Il s'agit là d'un véritable plan de mise en œuvre de la stratégie de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Enfin, M. Pasztor a insisté sur plusieurs points :

- **Le succès de la COP21 ne doit pas être mesuré au regard de la hauteur des engagements des INDC** (contributions nationales). Ban Ki Moon devrait très prochainement annoncer les critères d'évaluation qui serviront à juger des résultats de la COP21.
- Les INDC devront de toute façon être complétés par des mécanismes complémentaires, mais il ne faut pas sous-estimer le caractère historique des INDC en tant que tels ! **C'est la première fois dans l'histoire de la planète et dans le processus des négociations internationales sur le climat que tous les pays du monde définiront, afficheront et rendront à l'ONU leur feuille de route des efforts qu'ils sont prêts à consentir volontairement pour lutter contre le changement climatique** : c'est déjà un grand pas, même si la compilation de ces efforts ne permet pas encore de définir un monde qui limiterait son réchauffement climatique à 2°C.
- Les conditions d'entrée en vigueur du texte issu de la COP21 dépendront directement de la forme juridique choisie : accord, traité, protocole, ...
- L'Organisation des Nations Unies n'a pas de plan de communication centralisé, unifié pour la COP21 mais elle encourage fortement les initiatives prises dans ce domaine par d'autres institutions.
- Concernant les financements, il est évident que la question du prix de la tonne carbone est centrale. Il faut encourager le développement de marchés carbone nationaux, sous régionaux ou internes aux entreprises ; de même que les agences de notation qui souhaitent prendre en compte les stratégies de « décarbonations » des portefeuilles d'investissements des acteurs et des Etats.